

**NATURE** L'Etat veut interdire une partie de l'accès à la vue au nom des équilibres.

# Le Creux-du-Van, une moitié chacun

## CONTEXTE

Très attendu, le plan d'affectation cantonal pour le Creux-du-Van a été dévoilé la semaine dernière. Ce PAC prévoit d'interdire l'accès au bord de la falaise dans plusieurs secteurs, au total une bonne moitié de la longueur du «cirque». Présentation du projet, en attendant la réaction des principaux protagonistes.

## VINCENT COSTET

C'est peut-être la fin du «Far West» là-haut, comme on a pu l'entendre. Les milieux écologistes, en particulier, attendaient ça depuis plus de 30 ans. Lancé en 1984, le processus politique de protection des monuments et sites naturels du canton de Neuchâtel a donc fini par «visiter» le Creux-du-Van.

L'Etat veut redessiner la carte, afin, une fois pour toutes, de mettre d'accord les représentants du tourisme et de la protection de la nature, qui ont largement fait la preuve de leur incapacité à s'entendre.

Les uns et les autres ont aujourd'hui un document sous les yeux. Le plan d'affectation cantonal (PAC) est un cadre qui délimite clairement les terrains de jeu et définit leurs règles, un texte sur lequel les principaux protagonistes, dont font aussi partie les propriétaires terriens et les agriculteurs, ne tarderont pas à donner leur avis.

«Les travaux des services concernés, dont ceux de nos homologues vaudois, ont été particulièrement intenses ces deux derniers mois», déclare Jean-Laurent Pfund, le chef du Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). «Un groupe d'accompagnement, formé de l'Etat, des communes concernées, des associations de protection de la na-



L'exemple d'un endroit qui ne doit plus être accessible aux promeneurs, selon le plan d'affectation cantonal. ARCHIVES LUCAS VUITEL

« Dans le projet initial, seuls quelques points de vue devaient être accessibles au public. Nous avons fait une pesée d'intérêts. »

JEAN-LAURENT PFUND CHEF DU SERVICE CANTONAL DE LA FAUNE (SFFN)

ture et de l'agriculture, des milieux du tourisme et de la randonnée s'est réuni à trois reprises, en juin, octobre et novembre.» L'ambiance? «Constructive.» Les exploitants du coin, dont celui du Soliat, ont été informés de l'avancée des travaux.

Résultat: il est prévu que plus de la moitié (55%) du périmètre

total du «cirque» (le bord de la falaise) devienne interdite au promeneur. Coupé en deux par le territoire vaudois, le bord «neuchâtelois» sera accessible sur un peu plus de la moitié de sa longueur.

En gros, le promeneur qui vient du sentier des Quatorze Contours ou du Soliat ne pourra

plus franchir le mur jusqu'à «Pierre plate», le point de vue le plus populaire du site. «On remarque toutefois que c'est déjà le trajet 'naturel' du promeneur, qui commence par marcher un bon bout côté pâturage», note Jean-Laurent Pfund.

La partie centrale du cirque ne sera plus accessible que par endroits. Et, côté sud (côté bouquetins), l'espace entre le vide et le mur sera probablement aménagé pour canaliser le public sur le sentier. Avec ou sans barrières, c'est trop tôt pour le dire. Le SFFN cite l'exemple breton du sentier des Douaniers à Ploumanac'h, où quelques incitations ont donné des résultats rapides et spectaculaires. «Dans le projet initial, seuls quelques points de vue

devaient être accessibles au public. La pesée des intérêts nous a amenés à élargir l'accès au 'cirque'», précise le chef du SFFN.

## Indemniser les agriculteurs

Les points de vue autorisés pourront être aménagés pour l'accueil du visiteur. Mais pas question de construire un belvédère comme au Grand Canyon et comme il en a déjà été question pour le site valdo-neuchâtelois. «On pense à un dispositif léger, comme des panneaux explicatifs, renforcés par la présence accueillante et sporadique de 'rangers'», ajoute Jean-Laurent Pfund.

L'Etat n'a encore articulé aucun budget, mais il compte aussi

## LES VTT AURONT UN ACCÈS

Vaudois et Neuchâtelois se sont mis d'accord sur un tracé VTT unique pour canaliser les vététistes. Les vélos auront deux points d'accès au cirque, un sur territoire vaudois et un autre à «Pierre plate».

Du restaurant de la Grand-Vy, les VTT se rendront à la Baronne non plus entièrement par la route, mais en empruntant d'abord un chemin de pâturage existant. «La personne consultée pour la Ville de Neuchâtel, propriétaire du terrain, n'a pas manifesté d'opposition au projet», souligne Jean-Laurent Pfund, le chef du Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN).

De la Baronne, les vététistes suivront un sentier existant jusqu'au premier point de vue, sur sol vaudois. En reprenant le vélo, les cyclistes rouleront sur des sentiers et chemins agricoles pour longer le mur à distance et gagner «Pierre plate». De là, ils pourront se diriger sur le Soliat, en parallèle des marcheurs. «La voie est suffisamment large pour accueillir tout le monde et garantir une bonne cohabitation», estime le chef du SFFN.

assumer les coûts de la régénération de la flore, qui nécessitera une intervention humaine à plusieurs places.

Les enjeux dépassent la gestion du flux touristique. Les forestiers et les agriculteurs, notamment ceux qui exploitent les terres du sud de la zone appartenant aux communes du Littoral, sont aussi concernés. Les autorités affichent leur volonté de sauvegarder les pâturages boisés et de bannir les engrais autant que possible. «Il s'agit de s'appuyer sur le nouveau régime fédéral des paiements directs agricoles et d'en accélérer la mise en œuvre. Dans ce sens, l'Etat analyse la manière appropriée d'indemniser les agriculteurs», souligne Jean-Laurent Pfund. ●

## Le coup de gueule du Club jurassien

Tourisme neuchâtelois, le WWF et Pro Natura notamment préfèrent attendre d'avoir digéré. Ils ne se prononceront pas avant mi-janvier sur le plan d'affectation cantonal concocté par le Département du développement territorial et de l'environnement.

En attendant, notre rédaction vient de recevoir une prise de position, indépendante de la publication du rapport, qui a le mérite de rappeler à quel point les intérêts des uns et des autres divergent au Creux-du-Van. Ce texte, on le doit à Bernard Vauthier, le rédacteur du «Rameau du sapin»,

une publication du Club jurassien. L'association, dont les neuf sections, toutes regroupées dans le canton, pèsent près de 1000 membres, s'intéresse en particulier à «l'observation et à la protection de la nature et du patrimoine».

Bernard Vauthier commence par donner quelques (mauvais) exemples, dont celui-ci: «Le 4 juin dernier, la neige a fondu depuis longtemps quand deux skieurs, bien que mis en garde sur l'irrégularité de leur pratique, s'offrent le frisson d'une descente du Pertuis de Bise à sec.» «Le Club jurassien s'inquiète de

la situation. Propriétaire de l'éboulis et de la falaise, il a un devoir de protection. Il considère que ces nuisances portent non seulement atteinte à la flore et à la faune mais également à la qualité de la roche fragilisée par les centaines de trous qu'on y perfore chaque année.»

La suite est nostalgique, mais pas pour beurre: «Qu'il était beau le Creux-du-Van d'avant le goudronnage de la route du Soliat et le saccage des écriteaux délimitant le district franc fédéral. Qu'il était beau avant les VTT, les skieurs acrobates, les funambules, les aéronautes et les varappeurs! Qu'il était beau avant l'exposition de 2002, les battages publicitaires agressifs et le tourisme de masse. Qu'il était beau avant la construction du mur, cet ouvrage qu'on croit séculaire mais qui, dans les années 1970, a vidé les pâturages voisins des pierres qui constituaient autant de microbiotopes et d'obstacles mis à l'intensification agricole. Qu'il était beau enfin avant l'introduction du bouquetin, cette autre bonne intention dont l'enfer fut pavé à la même époque! Quand les exhibitionnistes sont au boulot, il joue la vedette en mâchouillant une fleur d'ail victorial sous l'œil attendri des téléphones portables... Tandis que, dans les roches, papillonne incognito le tichodrome éternel...» ●

## Alors, yourtes ou pas?



Le plan d'affectation cantonal pour le Creux-du-Van ne scelle pas le sort des yourtes du Soliat (photo d'archives Lucas Vuitel). «Le PAC offrira un cadre à même d'apprécier l'opportunité de ce genre d'installation», commence le chef du Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature, Jean-Laurent Pfund, avant d'ajouter: «Il faut commencer par attendre la décision du Tribunal cantonal dans la procédure en cours.» On en est là: les associations de protection de la nature ont fait recours contre la décision du Conseil d'Etat d'autoriser les yourtes à titre provisoire, jusqu'à l'entrée en vigueur du PAC. Elles estiment que le droit a été allègrement bafoué jusqu'ici dans ce dossier.

L'article 11 du PAC stipule que «le périmètre du PAC est inconstructible, à l'exception des constructions et installations au sens de l'article 22 de la loi sur l'aménagement du territoire nécessaires à une exploitation agricole, forestière et touristique, ainsi qu'au maintien d'un habitat traditionnel conformes aux objectifs du PAC.» Alors, nécessaires ou non, les yourtes du Soliat? ●



Pas de skieur ce jour-là, l'été dernier, mais la présence remarquée d'adeptes de slackline. SP